

Le syndicalisme et la réforme de l'Etat français

Autor(en): **Bec, Lucien**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Neue Schweizer Rundschau**

Band (Jahr): - **(1929)**

Heft 9

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-759839>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le syndicalisme et la réforme de l'Etat français

par Lucien Bec

Si fortement organisées soient-elles, les institutions administratives et politiques d'un Etat ne sauraient aspirer à la pérennité. Elles s'adaptent au présent plus qu'à l'avenir, elles correspondent à des tendances, à des situations de fait momentanées. La vie d'un peuple est un changement perpétuel, des forces nouvelles apparaissent, des problèmes inattendus se posent et la rigidité des cadres gouvernementaux se plie mal aux adaptations nécessaires. Les révolutions ne sont souvent qu'une tentative brusquée de résoudre un anachronisme.

En France, les organismes administratifs et politiques sont encore, pour l'essentiel, d'origine révolutionnaire et napoléonienne. Mais, de la Déclaration des droits de l'homme au Suffrage universel, du service militaire obligatoire à l'égalité devant la loi, les principes idéologiques ne suffisent point à donner leur physionomie propre aux institutions de la France; deux éléments ont encore contribué à modeler notre organisation: le patriotisme centralisateur et l'absence de forces professionnellement et socialement différenciées.

En un temps où toutes les forces étaient tendues vers le même but: la lutte contre l'étranger, la prépondérance du pouvoir central était indispensable. La nation devait être un corps uni, patriotisme et centralisme étaient termes synonymes. La Révolution avait durement châtié les Girondins fédéralistes, Napoléon allait faire des Préfets les véritables maîtres du pays. L'éclipse de la Restauration mise à part, en échange des libertés locales diminuées, les Français jouirent plus d'un siècle d'une véritable égalité politique et sociale. Depuis la disparition des corporations, la vie publique ne différenciait point les commerçants, les ouvriers, les artisans, mais les citoyens de telle ou telle circonscription géographique élisant leurs représentants. La loi du nombre triomphait, l'aristocratie était humiliée, les autres classes sociales dépourvues d'organisation; pas un groupement professionnel n'avait conscience de son unité. La représentation du peuple ne pouvait être organisée hors des bases géographiques; le citoyen l'emportait, la circonscription électorale allait jouer un rôle décisif.

L'Etat ainsi constitué, appuyé sur l'assentiment des citoyens électora-

ment organisés, était merveilleusement adapté aux nécessités de l'heure, et son efficience fut indéniable. Les préfets furent souvent de grands administrateurs. Il se constitua un corps de fonctionnaires dociles, probes, aptes aux tâches qui leur incombait et qu'entourait le respect du peuple.

Mais en 100 ans tout se transforme; nos institutions cessèrent de correspondre aux réalités. Les vieux organismes n'encadraient plus les forces nouvelles, tendant les unes à réagir contre un excessif centralisme, les autres à grouper les hommes sur des bases non plus géographiques mais professionnelles.

Les tendances à la décentralisation peuvent sembler paradoxales. Le développement des communications, l'apparition du chemin de fer, du télégraphe, du téléphone, en facilitant l'administration à distance, eussent au contraire dû renforcer l'autorité centrale. Mais d'autres facteurs plus puissants ont joué en sens inverse. Les distances n'existent plus, mais les intérêts se sont dissociés. Des régions économiques se sont constituées, rompant le cadre artificiel des départements. Lyon, métropole de la soie, Nancy, centre métallurgique, s'orientent vers des débouchés différents. Vouloir appliquer à tous ces intérêts divers et quelquefois antagonistes les mêmes conceptions administratives, les mêmes normes de commandement, c'est placer certaines cellules en état d'infériorité évidente dans l'âpre lutte économique. L'Etat central tend à n'être plus qu'un arbitre, non un régulateur suprême.

Mais à l'intérieur des régions, les bourgs eux-mêmes ressuscitent. Non point seulement parce que, comme le signale Lucien Romier, les automobilistes sillonnant les routes raniment les vieilles auberges tapies au croisement des voies et communiquent leur agitation aux petites cités léthargiques. Le mouvement est plus profond et il ne fait que débiter. Des apôtres américains de la rationalisation industrielle, Edward Filène notamment, estiment que la concentration des établissements doit se traduire, non par le groupement des ateliers sous le même toit, mais par la division en usines d'importance moyenne, spécialisées, ne fabriquant qu'une seule pièce détachée. C'est déjà ce qui s'est produit en Amérique aux usines Ford. Chaque usine, selon ses commodités propres, s'établira au croisement des routes, près d'un canal, près d'une chute d'eau, selon que la rapidité ou le bon marché des transports l'emportera, selon qu'elle sera grosse consommatrice d'énergie hydro-électrique ou de charbon. Cette dispersion des usines, c'est la renaissance des bourgs à population mi-rurale, mi-paysanne, renaissance hâtée en certains points

par la mise en valeur des chutes d'eau et des richesses du sous-sol. Chaque bourg, groupé autour de l'usine, aura donc ses intérêts propres, son patriotisme local. Déjà, dans les villes plus importantes, on constate une renaissance de l'esprit de cité, ce dont l'urbanisme est plutôt un témoignage qu'une cause. La notion d'Etat unitaire, hiérarchique tend à perdre de sa puissance; l'amour de la Cité, le patriotisme local tendent au contraire à s'accroître.

Mais plus importante encore est l'apparition des forces sociales professionnelles. Le développement de l'industrie en est cause. Des hommes rassemblés aux mêmes lieux, exécutant les mêmes tâches, doivent à la longue prendre conscience de leur solidarité. Le métier domine l'homme, devant le producteur le citoyen s'efface. Autrefois, l'on était seulement normand, gascon, picard; maintenant on est surtout métallurgiste, tisserand, terrassier. Le marxisme n'a fait de tels progrès que parce qu'il exaltait sous sa forme la plus agressive: la lutte des classes, cette notion de solidarité professionnelle. Le syndicalisme actuel évoluant de la théorie à la pratique, de l'idéal révolutionnaire aux réalisations quotidiennes, tend maintenant à supplanter le socialisme parce qu'il est plus près des faits, plus immédiat et qu'il incarne plus directement les aspirations et les volontés de ses commettants.

Mais la solidarité professionnelle n'est pas le privilège d'une classe. Sous le signe de l'économique, les patrons se sont groupés, puis les artisans, à mi-chemin entre les salariés et les capitalistes, plus récemment les intellectuels. Il n'est point jusqu'aux consommateurs et aux contribuables qui n'aient tenté de se syndiquer.

Voici donc un fait nouveau: à côté de l'antique solidarité géographique apparaît la solidarité professionnelle. Les forces classiques de la politique ne sont plus les seules; le producteur concurrence le citoyen, l'apparition de ces forces sociales jadis inconnues pose inévitablement le problème de leur intégration dans l'Etat.

Dès l'abord deux thèses s'opposent. Certains défenseurs de l'Etat unitaire et centraliste n'ont point encore compris qu'un mécanisme presque parfait il y a cent ans pourrait bien ne plus correspondre aux nécessités actuelles. Cette conception statique de la vie politique et sociale témoigne d'un surprenant aveuglement. Elle conduit à restreindre par tous les moyens le rayon d'action du syndicalisme, étroitement parqué dans le domaine économique. Le syndicalisme a progressé, l'on s'est résigné à des concessions, mais l'on s'est bien gardé d'aborder le problème dans son ensemble et de déterminer légalement le rôle politique

du syndicat. Le citoyen est toujours le maître et le producteur n'a de droits que dans la mesure où il s'en saisit. L'on s'achemine ainsi aux solutions de force, aux tentatives révolutionnaires et il n'est point sûr qu'en cas de conflit l'Etat politique soit encore en mesure de triompher.

A l'opposé, de nombreux théoriciens: Jouhaux, Francq, Poisson considèrent qu'au nouvel antagonisme entre le citoyen et le producteur ou consommateur il n'est qu'une solution logique: la disparition du citoyen. Jouhaux, appuyé par la Confédération générale du travail, prône la constitution d'un conseil général des syndicats, d'un conseil général des transports, d'offices centraux des colonies et, au sommet de la hiérarchie, d'une direction souveraine de l'économie nationale. Toutes les forces vives de la nation seraient ainsi soustraites à l'action du gouvernement politique, que, dédaigneusement, on laisserait s'étioler. Affranchie du marxisme, inspirée de Proudhon et de Claude Bernard, la doctrine cégétiste tend à remplacer « le gouvernement par l'atelier » et à baser l'économie de demain sur le rationalisme expérimental. Le travail deviendrait la mesure de toutes choses, l'ordre nouveau s'appuyerait, non sur l'autorité du nombre et l'arbitraire électoral, mais sur le travail, l'utilité réciproque, le contrat social.

Les théories de Mr. Francq et des membres de l'union syndicale des techniciens de l'industrie, du commerce et de l'agriculture sont assez proches des thèses soutenues par Mr. Jouhaux. Mr. Francq condamne la représentation parlementaire, il fait du syndicat la cellule de l'Etat nouveau, enlève tous droits de vote à ceux qui ne sont pas des producteurs, par exemple aux rentiers, et donne le pouvoir au Congrès national des syndicats et au Conseil politique, simple émanation du Congrès.

Quant à Mr. Poisson, il veut aussi substituer à l'Etat politique l'Etat économique, mais il s'abstient de glorifier le producteur. Les cellules de base ne sont plus les syndicats mais bien les coopératives de consommation qui, progressivement, doivent s'emparer des usines, des banques, des moyens de transports, adapter la production aux besoins, ce qui mettrait un terme à l'anarchie économique actuelle. L'Etat futur sera une simple fédération de coopératives. « Vidons l'Etat de son contenu d'autorité et de coercition » et réalisons ainsi la république économique intégrale.

Telles sont, représentées avec un schématisme peut-être un peu poussé, les principales thèses des adversaires intransigeants de l'Etat politique. Les mécanismes de remplacement envisagés sont quelquefois

fort ingénieux, mais toutes les doctrines d'un syndicalisme intégral prètent le flanc aux mêmes critiques. Que la solidarité géographique ne soit point la seule, c'est exact; mais la nier n'est pas l'abolir. A côté des forces nouvelles, les forces classiques ont encore leur rôle à jouer. La collectivité nationale, la cité même ne sont point la simple addition des intérêts professionnels. La trame d'une étoffe se compose de fils entrelacés et non pas simplement disposés dans le même sens. Les vies humaines sont complexes, l'homme poursuit des buts multiples. Hors sa profession, il participe à la vie d'organisations ayant leurs fins propres; il y a un patriotisme local, un patriotisme national qui ne sont point des préjugés, mais traduisent des façons de sentir, d'agir analogues et sont l'aboutissant de la longue formation intellectuelle et morale des peuples. Emanciper le producteur, ce n'est point supprimer toute politique; ne considérer toute chose que d'un point de vue, c'est la vouloir mutiler. Outre cette objection, de principe mais décisive, des objections d'ordre pratique s'opposent au triomphe du syndicalisme intégral. Ecartons d'abord la thèse de la république coopérative. La solidarité entre consommateurs n'a point en effet la puissance de la solidarité syndicale. Elle s'appuie sur des intérêts uniquement matériels, sans liaison étroite, sans l'ascendant d'une empreinte commune.

Mais le syndicalisme même, en dépit des progrès réalisés, en dépit de sa popularité ne semble nullement capable d'assumer, dès maintenant, la lourde succession d'un Etat défaillant. Il n'est point encore suffisamment évolué et surtout point suffisamment équilibré. Le syndicalisme patronal, le syndicalisme ouvrier constituent des forces puissantes, mais d'autres organisations sont encore embryonnaires: l'artisanat, les syndicats intellectuels, les syndicats de fonctionnaires. Le triomphe actuel du syndicalisme ne pourrait donc signifier que le triomphe de certaines des organisations syndicales; ce serait la domination dans l'Etat du grand patronat ou des ouvriers, solutions l'une et l'autre désastreuses et n'équivalant même pas à la dictature d'une classe, à la dictature de forces nouvelles, mais simplement au triomphe sur l'ensemble de la nation de quelques éléments artificiellement choisis. Le redoutable problème de la réforme de l'Etat ne serait en rien résolu. Pour que le syndicalisme soit vraiment la force ambitieuse, réalisatrice, constructive que l'on nous promet, il faut qu'il soit une synthèse, que tous les facteurs de la production y soient également représentés, que tous aient également développé leur existence propre, déterminé leurs buts, leurs méthodes originales, qu'il y ait équilibre, non asservissement et qu'aient

des droits égaux tous ceux qui contribuent au bien commun. Avant d'organiser la nation, le syndicalisme doit s'organiser lui-même et n'être plus le simple auxiliaire d'une classe ou d'un parti.

Les systèmes politiques basés sur la prédominance du producteur et sur l'effacement du citoyen, nous en connaissons en Europe au moins deux exemples : le gouvernement soviétique et le gouvernement fasciste. Sans vouloir porter sur leur œuvre, sur leurs tendances respectives, des jugements qui, pour être avec quelque justice motivés, demanderaient quelque développement, nous avons le droit d'affirmer que l'atmosphère de dictature, de soumission, d'effacement individuel semblerait vite irrespirable aux descendants de ceux qui se battirent pour faire triompher les Droits de l'homme. Le fascisme, le bolchevisme peuvent avoir en Italie, en Russie un sens profond et correspondre à certaines tendances nationales ; on ne saurait en faire des articles d'exportation.

Ainsi donc, le problème de l'Etat nous apparaît avec des données simplifiées. L'Etat français est basé sur certains principes dont la valeur n'est plus totale mais partielle ; des forces nouvelles surgissent qui légalement ne sont rien, veulent être tout, méritent d'être quelque chose. Comment intégrer dans l'ordre administratif et constitutionnel ces forces nouvelles, comment délimiter les respectives sphères d'influence des diverses manifestations de l'activité humaine ?

Il ne s'agit point d'établir un compromis, d'enlever arbitrairement à l'Etat politique quelques-unes de ses fonctions, mais de tracer logiquement la ligne de démarcation des forces antagonistes. Une telle entreprise ne semble point au delà des forces humaines. L'éminent économiste Charles Gide, au cours d'une polémique qui fit grand bruit, rappelait que l'intérêt général n'est point la somme des intérêts individuels ou professionnels. Il n'est qu'à s'en tenir à une telle affirmation et à en tirer les conséquences nécessaires. Aux organismes politiques, appuyés sur la volonté populaire exprimée par les mandataires élus au suffrage universel, la défense des intérêts généraux ; aux syndicats, la défense des intérêts corporatifs ! Les organismes politiques représentant la nation tout entière doivent arrêter les directives générales, assumer le contrôle des parties en fonction du tout, arbitrer les conflits entre grandes confédérations syndicales. Le syndicalisme, où sont groupés les techniciens, les exécutants, outre la défense stricte des intérêts de ses commettants, doit assumer la préparation, puis, la décision de l'organisme politique étant connue, l'étude des moyens d'exécution des lois écono-

miques, financières, sociales. En un mot, le syndicalisme devrait préparer et exécuter, l'Etat politique décider et contrôler.

Comment réaliser cette symbiose, associer étroitement à l'exercice de la souveraineté producteurs et consommateurs groupés? Logiquement, l'on est conduit à admettre l'existence, à côté du parlement politique, d'un parlement économique à base professionnelle et dont le rôle, sans être décisif, ne serait cependant point purement consultatif. La création du Conseil national économique, sous le ministère Painlevé, a constitué en cette voie un premier pas et, à ce titre, est une date dans l'histoire constitutionnelle française. Mais il ne s'agit encore là que d'une ébauche. Sa composition chaotique, décidée *ex cathédra*, ses attributions strictement subordonnées ne permettent point d'y voir la véritable manifestation légale, juridique d'une intégration des forces nouvelles. Le vote prochain d'un statut dit définitif ne modifiera guère un tel état de choses. En sa texture actuelle, le conseil national économique semble plus un dérivatif, une concession opportuniste qu'une création vraiment originale. Il faudrait en modifier de fond en comble les attributions et le mode de recrutement, en faire non point un conseil *ad latus* mais une véritable représentation des producteurs, ayant en certaines matières des droits égaux à ceux du parlement. Des publicistes ou des hommes d'Etat marquants : Robert et Henry de Jouvenel par exemple, ont défendu des thèses analogues. Ils ont conçu l'Etat moderne bicéphale, ils ont cru que syndicalisme et représentation géographique se pouvaient et se devaient allier.

Mais outre l'élaboration des lois économiques et sociales, les forces nouvelles ont un rôle à jouer dans leur application. L'on ne saurait plus s'en tenir à la conception hiérarchique d'autrefois : le ministre ordonnant et, du haut en bas de l'échelle, les fonctionnaires obéissants pour se couvrir, en se souciant parfois médiocrement des conséquences. Non qu'il s'agisse d'affaiblir l'autorité des chefs, l'autorité étant plus que jamais à la base de toute politique réaliste. Mais les services publics devraient être réorganisés, de façon à réaliser l'étroite collaboration des pouvoirs publics, des exécutants et des producteurs et des usagers. De telles formules sont à l'ordre du jour, mais leurs instigateurs n'en ont point toujours mesuré l'exacte portée et le sens réel. Elles s'apparentent aux théories de nationalisation industrialisée jadis lancées par la C. G. T., mais n'ont rien de spécifiquement socialiste. Un exemple concret nous permettra de préciser. Le Conseil national économique a récemment adopté un projet de réorganisation des Postes, Télégraphes et Télé-

phones. Le projet préconise la transformation de ce service d'Etat en une société à forme commerciale ayant ses ressources propres, équilibrant son budget, améliorant et rénovant son outillage en procédant à des emprunts. Mais les actions appartiendraient à l'Etat, la société serait administrée sous le contrôle constant du gouvernement par un conseil comprenant des délégués de l'Etat, des délégués des usagers, des délégués du personnel, enfin des délégués des obligataires. Peu importent les détails de réalisation, la collaboration de l'Etat qui ordonne, du personnel qui exécute, des usagers bénéficiaires de l'exécution, est nettement déterminée. L'exploitation du monopole des tabacs a été réorganisée sur des principes analogues. Ce sont là des essais encore timides, mais qui, si les résultats correspondent aux espoirs, ne manqueront pas de se généraliser.

Cette collaboration de l'Etat, des exécutants, du public peut s'étendre à d'autres domaines que le domaine industriel ou commercial. Le syndicalisme des fonctionnaires n'a, jusqu'ici, été pour l'Etat qu'un ennemi qu'il fallait réduire. Pourquoi ne point, au contraire, en faire un instrument de collaboration et de progrès? Un exemple: tout le monde en France est d'accord pour proclamer que la fiscalité est excessive, les impôts mal répartis, la répression de la fraude insuffisante. En contact permanent avec les contribuables, connaissant admirablement et surtout pratiquement les points forts et les points faibles de notre mécanisme fiscal, les fonctionnaires des contributions pourraient apporter au législateur d'utiles suggestions. S'il existait un parlement économique digne de ce nom, c'est à lui que reviendrait le soin de réformer le système fiscal, et dans ce parlement économique les représentants des syndicats de fonctionnaires auraient, sans nul doute, à jouer un rôle de tout premier plan. Croit-on que l'exécution des mesures arrêtées ne serait point singulièrement facilitée du fait que ceux dont dépendrait l'application auraient contribué à l'élaboration première, que les délégués du public, des syndicats auraient également collaboré à la rédaction des lois fiscales?

Certes, il appartiendrait encore à l'Etat politique, gardien de l'intérêt général, de déterminer les principes essentiels du système fiscal, comme il lui appartiendrait de se prononcer en matière d'enseignement pour la liberté ou le monopole, en matière coloniale pour l'assimilation ou l'association des indigènes, etc. Mais les mesures de réalisations devraient être conçues et proposées par ceux qui, ultérieurement, auraient à les mettre en pratique. Le pouvoir politique devrait être avant tout un pouvoir de direction et de contrôle.

Un passé glorieux, le souvenir de grandes choses, ou conçues ou

réalisées, ne suffit plus. Tout change, les données matérielles et morales, les problèmes gouvernementaux sont en évolution constante. Si vénérables soient nos institutions, si efficaces aient-elles été, on ne gouverne plus au temps des moteurs Diesel comme au temps des moulins à vent. Notre administration a gardé toute sa valeur, notre personnel politique ne mérite point les injures dont on l'abreuve trop souvent. Il faut s'attaquer non aux hommes mais à leurs erreurs, à leur obstination, à leurs méthodes périmées. Le syndicalisme ne doit être ni un épouvantail ni une panacée universelle. C'est une force neuve qu'il faut intégrer dans l'Etat, il faut incorporer son dynamisme, son sens des réalités immédiates à l'organisme quelque peu valétudinaire et cependant encore solide, que Napoléon nous forgea. Citoyens et producteurs ne doivent point s'affronter, mais collaborer de leur mieux à la grandeur et au bien-être de la collectivité nationale.